



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE MOLSHEIM,
MUTZIG & ENVIRONS**

Séance du 10 avril 2015

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion de Bureau du 10 avril 2015, au siège du Select'Om, à 09 h 30

Convocation du 1^{er} avril 2015

Date d'affichage du 23 avril 2015

Nombre de membres : - en exercice : 6
- présents : 5
- votants : 5

Membres présents :

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Guy HAZEMANN, Vice-Présidents

Mme Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres excusés :

M. Alain HUBER, Vice-Président

Assistaient également à la séance :

Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

Mme Sandra WALTER, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

DELIBERATION N°B012-04-2015

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2015

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°35-05-2014 du Comité Directeur en sa séance du 4 novembre 2014 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

APPROUVE Sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 24 février 2015 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	:	5
Membres présents	: 5		contre	:	0
Membres représentés	: 0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B013-04-2015

OBJET : AUTORISATION DE VENTE DE MATERIEL DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°35-05-2014 du Comité Directeur en sa séance du 4 novembre 2014 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

CONSIDERANT que le SICTOMME renouvelle chaque année du matériel de collecte des déchets ménagers et procède soit à une proposition de reprise, soit à la vente des matériels qui font l'objet du remplacement,

DECIDE d'autoriser la sortie de l'inventaire du patrimoine du SICTOMME du véhicule de collecte des déchets ménagers suivants :

- Véhicule BOM 1, immatriculé 383 AWP 67, mis en circulation le 24/01/2007,
- Véhicule BOM14 immatriculé 330 ALW 67, mis en circulation le 04/11/2004.

ET AUTORISE Monsieur le Président à vendre à la société MEYER GILBERT, Place aux fines herbes – 67210 – OBERNAI, le véhicule BOM 1 susvisé pour un montant de 7 500 € et à la société RE-BOM, 2 b Place des artisans – 57310 – BERTRANGE, le véhicule BOM 14 susvisé pour un montant de 5 500 € et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la cession de ces véhicules.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 5
Membres présents	: 5		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B014-04-2015

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°2015-01 DE FOURNITURES COURANTES DE CONTENEURS DESTINES A LA COLLECTE SELECTIVE

LE BUREAU,

VU le décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;

VU la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;

VU la délibération du Comité Directeur N° 011-02-2015 du 03 mars 2015 portant approbation du Budget Primitif de l'exercice 2015 ;

VU la délibération du Comité Directeur n°35-05-2014 en date du 04 novembre 2014 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

1° APPROUVE la conclusion d'un marché de fourniture de colonnes pour la collecte sélective aux conditions suivantes :

Lot n°1 : Fourniture de 54 colonnes aériennes incombustibles

- Attributaire : COLLECTAL, 4 rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg

- Forme du marché : procédure adaptée

- Durée du marché : 6 mois à compter de la notification d'attribution du marché au titulaire

- Tarifs unitaires :

- conteneur à verre incombustible 4 m³ : 1 392 € TTC
- conteneur à papier incombustible 4,6 m³ : 1 536 € TTC
- conteneur à plastique incombustible 4,6 m³ : 1 536 € TTC
- option opercule dédiée spécifique pour les personnes à mobilité réduite : 468 € TTC par conteneur
- option insonorisation : 156 € TTC par conteneur

Lot n°2 : Fourniture, transport et mise en place de 0 à 15 conteneurs enterrés pour la collecte sélective

- Attributaire : COLLECTAL, 4 rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg

- Forme du marché : procédure adaptée, marché à bons de commande, avec un minimum de 0 et un maximum de 15 colonnes enterrées

- Durée du marché : 6 mois à compter de la notification d'attribution du marché au titulaire

- Tarifs unitaires :

- conteneur enterré 4 m³ avec cuve béton adaptée : 5 760 € TTC
- conteneur enterré 4 m³ avec cuve béton pour un conteneur 5 m³ : 5 808 € TTC
- conteneurs enterré 5 m³ avec cuve béton pour un conteneur 5 m³ : 5 832 € TTC
- coût d'une livraison : 900 € TTC
- option insonorisation : 288 € TTC par conteneur

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	:	5
Membres présents	: 5		contre	:	0
Membres représentés	: 0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B015-04-2015

OBJET : ECO-EMBALLAGES : AVENANT AU CONTRAT DE MANDAT D'AUTOFACTURATION

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Bureau n°15-04-2011 en date du 14 juin 2011 portant signature du « Contrat pour l'action et la performance » - Barème E avec l'éco-organisme Eco-Emballages ;

VU la délibération du Comité Directeur n°35-05-2014 en date du 04 novembre 2014 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT la proposition d'Eco-Emballages de procéder à la dématérialisation de la facturation ;

AUTORISE Le Président à signer avec Eco-Emballages un avenant au contrat de mandat d'autofacturation annexé au contrat pour l'action et la performance Barème E pour ajouter le paragraphe suivant à l'article 3 intitulé Conditions de la facturation :

« Les factures seront transmises par voie électronique à la Collectivité. Elles seront adressées à l'interlocuteur et à l'adresse mail indiqués par la Collectivité sur une fiche de renseignement envoyée à Eco-Emballages ».

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	:	5
Membres présents	: 5		contre	:	0
Membres représentés	: 0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B016-04-2015

OBJET : ECO-EMBALLAGES : CANDIDATURE DU SELECT'OM POUR LA « NOUVELLE PHASE EXPERIMENTALE D'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI »

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Bureau n°15-04-2011 en date du 14 juin 2011 portant signature du « Contrat pour l'action et la performance » - Barème E avec l'éco-organisme Eco-Emballages ;

VU la délibération du Comité Directeur n°35-05-2014 en date du 04 novembre 2014 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT qu'Eco-Emballages a adopté un plan de relance du tri et du recyclage dont l'un des volets vise à doubler le taux de recyclage des emballages en plastique ;

CONSIDERANT l'appel à candidatures pour la « nouvelle phase expérimentale d'extension des consignes de tri » qui consiste à tester le développement de tous les emballages ménagers rigides et souples en plastique, entre 2015 et 2016, afin de mettre en œuvre les enseignements de la première phase d'expérimentation sur des territoires où les conditions techniques et économiques le permettent ;

1°DECIDE De présenter la candidature du syndicat dans le cadre de cet appel à candidature auprès des collectivités locales pour la « nouvelle phase expérimentale d'extension des consignes de tri » ;

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	:	6	Vote à main levée :	pour	:	5
Membres présents	:	5		contre	:	0
Membres représentés	:	0		abstention	:	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 10 AVRIL 2015

DELIBERATIONS :

B012-04-2015 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 février 2015

B013-04-2015 : Autorisation de vente de matériel de collecte des déchets ménagers

B014-04-2015 : Attribution du marché public n° 2015-01 de fournitures courantes de conteneurs destinés à la collecte sélective

B015-04-2015 : Eco-Emballages : avenant au contrat de mandat d'autofacturation

B016-04-2015 : Eco-Emballages : candidature du Select'Om pour la « nouvelle phase expérimentale d'extension des consignes de tri »

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	/
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Présidente	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	